



DE ROUBAIX TOURCOING

A NOS LECTEURS

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de la Presse, le 23 avril 1920, notre journal sera vendu

QUINZE CENTIMES

à partir du SAMEDI 1er MAI. Le public appréciera le gros sacrifice que nous avons fait en n'adoptant pas un prix supérieur, malgré la hausse inouïe de tous nos frais généraux.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de cette MESURE TEMPORAIRE que nous sommes les premiers à regretter et qui prendra fin dès que les circonstances le permettront.

AU SENAT

M. MILLERAND ANNONCE

des pourparlers franco-allemands

POUR LES FUTURES TRANSACTIONS. Au cours de la séance d'hier, du Sénat, M. MILLERAND a donné lecture de la déclaration faite à la Chambre.

La politique des Régions libérées

UNE MOTION DE NOS PARLEMENTAIRES. Paris, 29 avril. — Le groupe interparlementaire des députés libérés a tenu ce matin au Sénat, sous la présidence de M. Heyez, une séance d'urgence.

42 fonderies ferment leurs portes

dans la Région Roubaissienne

LE COKE MANQUE. Le Syndicat patronal des fonderies de la région roubaissienne, réuni dans la nuit de mardi à mercredi, a décidé de fermer les portes de 42 usines.

"L'Humanité" à 0,20

Notre confrère "L'Humanité" annonce que son conseil d'administration a décidé, en raison de la situation intenable faite à la Presse par le prix formidable du papier, qu'à partir du dimanche 2 mai, "L'Humanité" sera vendue à fr. 0,20.

Toujours plus vite

New-York, 29 avril. — Avec des flammes traversant la capote de son automobile à seize cylindres, M. Tony Milton a établi le record de vitesse du monde, à Dayton-Beach (Floride). Il a couvert son premier mille en 23 secondes et le second en 23 secondes 1/7, soit une vitesse de 251 kil. 005 à l'heure.

Un échafaudage s'est écroulé

DEUX OUVRIERS LILLOIS. ONT ÉTÉ TUFES A TEMPLEUVE. Un terrible accident de travail s'est produit à Templeuve, au hameau du Duvel. Trois ouvriers lillois étaient occupés à réparer une cheminée de la blanchisserie de M. Emile Lambert.

La grève générale

de tous les réseaux comm.

le 30 Avril à minuit

Le travail ne devra être repris que sur l'ordre formel de la Fédération nationale des Cheminots.

Travailleurs de France

chômés le Premier Mai

"L'Humanité" publie des appels du Conseil national du Parti Socialiste et de l'Union des Syndicats de la Fédération de la Seine, engageant les travailleurs de France à chômer le 1er mai.

Le mouvement de grève

des Cheminots

Sur l'initiative des Députés Socialistes, le Parlement

vient de réparer une criante injustice.

Quo décidera la C. G. T. ?

Paris, 29 avril. — Les délégués de la Fédération des cheminots et les membres de la commission administrative de la C. G. T. ont délibéré dans l'après-midi et dans la soirée d'hier sur les décisions du récent congrès des cheminots.

Le calme régné

Paris, 29. — Malgré les discussions qui sont actuellement en cours à la Fédération des cheminots, le mouvement et à l'exploitation, le calme régné ce matin dans l'ensemble du personnel des chemins de fer.

Un appel ministériel

Paris, 29. — M. le Trocquer, ministre des Travaux publics, vient d'adresser au personnel des chemins de fer l'appel suivant :

La nouvelle loi

Article 1er. — Les loyers écrits ou verbaux de location, conclus avant le 1er août 1914, et qui se plaçant, pour l'entrée en jouissance, entre le 1er août 1914 et la cessation des hostilités, ainsi que tous renouvellements, tacites recon-

La prorogation des loyers

pour les infortunés

Sur l'initiative des Députés Socialistes, le Parlement

vient de réparer une criante injustice.

Depuis le 24 avril courant, la loi du 9 mars 1918 a cessé de régir la question des loyers, pour les départs de guerre, soit des locataires, soit des propriétaires de locaux.

L'article 15 de cette loi exonérait totalement du paiement des loyers pendant la durée des hostilités et les six mois suivant le décret de leur cessation, les locaux mobiliers et ceux qui avaient été réformés à la suite de blessures reçues ou de maladies contractées à la guerre.

Le bénéfice de l'exonération totale s'étend également aux attributaires soit de l'allocation militaire ou des réfugiés, soit des secours de chômage régulièrement organisés par les départements et les communes.

En vertu de cette loi, étaient aussi dispensés du paiement de leur loyer, jusqu'au 24 avril, c'est-à-dire six mois après le décret de cessation des hostilités publié à l'Officiel le 23 octobre dernier, les personnes devant des propriétés ou des locaux appartenant à des bureaux de Bienfaisance.

Cette exonération ne représentait pas une mesure de faveur et ne peut être laissée à l'arbitraire. Elle est de droit strict et constitue une reconnaissance par la loi pour tous les locataires inférieurs à 400 francs, si le locataire est marié et à 350 francs, s'il est célibataire.

Le paiement des loyers est devenu en principe exigible à partir du 24 avril, mais les commissions arbitrales restent en fonction pour trancher sur les contestations survenues entre propriétaires et locataires pendant l'invasion ou depuis l'armistice.

Si un bailleur, par exemple, n'a pas rempli les conditions du bail, soit verbal, soit écrit, si un délégué de faire à son inopposabilité les réparations nécessaires, si toutes les clauses du contrat n'ont pas été observées, le locataire, bien que titulaire de son droit d'usage de la chose louée, conserve toujours le droit d'assigner son propriétaire devant la Commission arbitrale pour réclamer une réduction de prix sur ses loyers.

En ce qui concerne les loyers en cours au 1er août 1914 ont pu être prorogés de deux ou cinq ans.

Une résolution de la C. G. T.

Paris, 29 avril. — La C. G. T. a communiqué ce soir à la presse la résolution suivante sur la grève des cheminots.

La grève sera générale à Paris

Paris, 29 avril. — La plupart des organisations de la Seine ont donné leur adhésion formelle au projet de grève générale à Paris.

Le « guillotiné » cambrioleur

C'EST UNE TÊTE DE BANDE

— Votre profession ? demandait, hier, à un malfaiteur arrêté, M. Dubié, commissaire de police de Nogent-sur-Marne.

Le projet est voté

Le Sénat a adopté, hier, le projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales.

La suite au 18 Mai

La Chambre vote le projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales.

Les petites filles

elles apprennent le catéchisme

Le ministre de l'Éducation nationale a décidé que les petites filles de la région de la Somme apprennent le catéchisme.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.

A LA CHAMBRE

pour la retraite

des Ardoisiers

sont assimilés aux Mineurs

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. ARAGO.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet de faire de la loi du 25 février 1914, créant une caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.

Goniaux et Maës ont réclamé le

paiement des pensions liquidées.

Le ministre du Travail. — Une enquête est ouverte à ce sujet et elle sera menée le plus rapidement possible.

M. de Cassagnac est trop pressé

M. Paul DE CASSAGNAC demande à la Chambre de se réunir à 5 heures du soir dans ses bureaux pour nommer une sous-commission chargée d'examiner la demande de levée d'immunité parlementaire faite par le procureur de la République contre VAILLANT-COUTURIER.

On va « épilucher »

les nouveaux riches

La Chambre adopte la proposition de résolution de M. ARCHIMBAUD et de plusieurs de ses collègues tendant à nommer une commission d'enquête ayant pour mandat de rechercher et de poursuivre les fournisseurs et spéculateurs qui, depuis le début de la guerre, se sont enrichis aux dépens de la Nation.

Pour et contre l'impôt

sur l'enrichissement

La Chambre revient à la discussion des articles 88 à 916 qui concernent la taxe sur l'enrichissement.

Pas de faveur

pour les régions libérées

M. Léon AGCAMPBRAY soutient un article additionnel tendant à exonérer pendant cinq ans des impôts sur le revenu, des taxes sur le chiffre d'affaires et de la majoration sur les permis de chasse, les habitants des Régions libérées.

La Chambre a voté

8 milliards et demi d'impôts

Parlant sur l'ensemble du projet, M. RAIBERTY, président de la Commission, remercie la Chambre d'avoir voté la loi portant création de 8 milliards et demi d'impôts.

Le projet est voté

Le Sénat a adopté, hier, le projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales.

La suite au 18 Mai

La Chambre vote le projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales.

Les petites filles

elles apprennent le catéchisme

Le ministre de l'Éducation nationale a décidé que les petites filles de la région de la Somme apprennent le catéchisme.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.

COUR D'ASSISES DU NORD

Les détournements au Syndicat agricole

de Le Quesnoy

L'EX-DIRECTEUR CAUDREUIL, QUI ENLEVÉ 140.000 FRANCS, EST CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON.

Le 29 avril 1919, le Syndicat agricole du Quesnoy et la Caisse régionale de Crédit agricole, 42 rue de Valenciennes à Lille, ont été détournés de fonds à hauteur de 140.000 francs.

Le 29 avril 1919, le Syndicat agricole du Quesnoy et la Caisse régionale de Crédit agricole, 42 rue de Valenciennes à Lille, ont été détournés de fonds à hauteur de 140.000 francs.

Le 29 avril 1919, le Syndicat agricole du Quesnoy et la Caisse régionale de Crédit agricole, 42 rue de Valenciennes à Lille, ont été détournés de fonds à hauteur de 140.000 francs.

Le 29 avril 1919, le Syndicat agricole du Quesnoy et la Caisse régionale de Crédit agricole, 42 rue de Valenciennes à Lille, ont été détournés de fonds à hauteur de 140.000 francs.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.

Le crime d'un mutilé

de guerre, à Aniche

APRÈS UNE DISPUTE LE FUSIL. SON ANTAGONISTE. Jean Fabre, mutilé de guerre, décoré de la Croix de Guerre, a été condamné à la prison pour un crime commis à Aniche.